

# La lettre de la

Coordination des Fédérations et Associations Culturelles de la Région Ile-de-France  
c/o Interfilm 22 rue des Cordelières 75013 Paris

Mél : [cofacrif.asso@laposte.net](mailto:cofacrif.asso@laposte.net) - Tel : 01 89 33 66 46 Avril-Mai-Juin 2022

♦♦ Comme vous pourrez le constater, ce numéro de la Lettre de la COFACrif se présente sous une forme inhabituelle. D'une part en raison des élections législatives qui vont boucler le renouvellement de deux instances politiques nationales, le Sénat n'étant pas concerné. Et d'autre part, en raison de la publication de plusieurs documents importants dont vous pourrez trouver l'intégralité sur le net, et que nous avons choisi de vous présenter dans ce bulletin. Il s'agit de l'Atlas de la Culture dont nous avons choisi l'extrait présentant l'offre culturelle en Ile-de-France, de la déclaration du Mouvement Associatif concernant les législatives, et de la conclusion du rapport du Sénat présentant les 32 propositions de sa Commission dont les travaux portaient sur la concentration des médias en France. ♦♦

## COFAC : A L'OCCASION DES LEGISLATIVES

### « PLAIDOYER POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE PAR LA PARTICIPATION »

LA COFAC VIENT DE PUBLIER CE PLAIDOYER AVEC EN SOUS-TITRE

« PRATIQUONS, ORGANISONS, CULTIVONS »

VOICI LE TEXTE D'INTRODUCTION DU DOCUMENT :

« Voici deux ans que l'épidémie bouleverse nos vies, nous sépare et nous met à distance les uns des autres, élargit les fractures et fragilise le lien social. Resserrer ce lien qui participe à la cohésion de la société, le nourrir et lui donner tout son sens, c'est le pouvoir de la culture. C'est également la vocation des associations, fruits des volontés individuelles de « s'associer » pour construire ensemble les moyens de servir l'intérêt général. Pour nous, associations culturelles, l'élection présidentielle de 2022 est l'occasion de réaffirmer le sens de notre engagement pour faire vivre la culture. Après plusieurs décennies de mise en œuvre pour développer l'accès des publics aux œuvres de l'esprit, la politique de démocratisation culturelle demeure inachevée, peinant à résorber les inégalités sociales et territoriales en la matière, que la crise sanitaire a cruellement accentuées. La démocratisation culturelle, par sa conception descendante, présente un angle mort : l'importance des participations de chacun à la vie et à la politique culturelles. Par sa nature le projet associatif, dans l'esprit de la loi de 1901, permet la participation des individus à une démocratie vivante et créative. Pour nous, associations culturelles, la culture ne se résume pas à un corpus de biens et de racines. Nous pensons notre culture comme un ensemble de ressources partagées. Nos services publics ont une responsabilité : garantir à tous la liberté de prendre part au partage des ressources culturelles, d'y contribuer en égale dignité, et ouvrir les ressources publiques. C'est pourquoi il nous paraît nécessaire d'opérer la transition d'une politique de l'accès à la culture vers une politique en faveur de la participation à la culture. Dans le cadre des élections législatives, où les représentants de demain s'engagent sur les orientations de leur politique prochaine, nous présentons nos propositions. Pour que chacun puisse prendre sa part, trouver sa place et donner du sens, pratiquons, organisons et cultivons. » <https://cofac.asso.fr/pratiquons-organisons-cultivons/>



Voici venu le temps des Assemblées Générales, celle de la COFAC et celle du MADIF



#### ASSEMBLEE GENERALE DE LA COFAC

L'Assemblée Générale de la COFAC se tiendra le vendredi 10 juin 2022 au CESE -Conseil Economique, Social et Environnemental et via Zoom.



Elle sera suivie de la réunion des Régions à 14h30 qui est destinée plus

particulièrement aux Présidents des COFAC régionales, membres du Bureau ou du CA des COFAC régionales, mais aussi aux membres du CA de la COFAC nationale.

Elle sera animée par Olivier LENOIR et Côme FERRAND COOPER, en charge du groupe « Territoires ».

La Réunion des Régions se déroulera en deux temps :

- Temps de partage des bonnes pratiques entre les COFAC régionales
- Discussion sur l'action conjuguée des COFAC nationales et régionales pour la meilleure visibilité des COFAC régionales

Pour des raisons logistiques, le nombre de place étant limité, les personnes concernées peuvent s'inscrire auprès de nous : 01 89 33 66 46 ou [cofacrif.asso@laposte.net](mailto:cofacrif.asso@laposte.net)

#### ASSEMBLEE GENERALE DU MOU- VEMENT ASSOCIATIF D'ILE DE FRANCE - MADIF

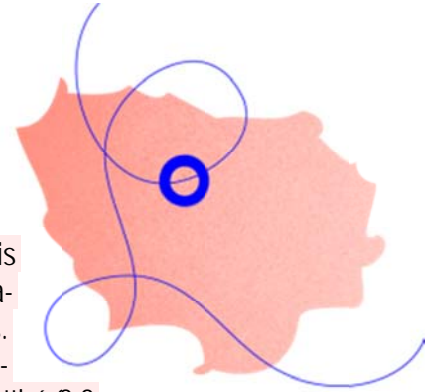
Elle se déroulera le 13 juin avec deux nouveautés par rapport au déroulement traditionnel des Assemblées Générales, la modification des statuts du Mouvement national ayant entraîné la réforme des statuts du MADIF. Tout d'abord il n'y aura plus de pouvoir pour les réunions du Conseil d'Administration, les votes étant réservés aux seuls présents, ensuite la procédure d'élection du Président se fera en deux temps, le CA proposant un candidat à la ratification par l'Assemblée Générale.

L'Atlas Culture est un document très complet, nous vous en présentons un extrait du chapitre «Données culturelles» qui concerne l'Offre culturelle. L'ensemble des thèmes évoqués sont : **DONNEES DE CONTEXTE** : Géographie - Démographie - Niveau de vie - Économie - Marché du travail - Niveau d'éducation - Qualité de vie • **DONNEES CULTURELLES** : Offre culturelle • **EMPLOI CULTUREL** : Professions culturelles - Secteurs culturels • **ENTREPRISES CULTURELLES** • **DEPENSES CULTURELLES PUBLIQUES**.

<https://atlasculture.fr/>

<https://atlasculture.fr/fiches-regions/10>

- Données culturelles
- Offre culturelle



L'offre culturelle francilienne constitue l'un des facteurs majeurs de son attractivité touristique. La région concentre en effet un grand nombre d'équipements culturels nationaux, de notoriété internationale. Au total, près de 6 400 lieux, équipements ou espaces labellisés maillent le territoire francilien, ce qui place la région parmi les mieux pourvues, derrière la Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes. L'Île-de-France est la mieux dotée de l'ensemble des régions françaises en théâtres : près d'un équipement sur trois (32 %) est situé en Île-de-France.

La région compte près de 3 900 monuments historiques, inscrits ou classés, et édifices labellisés Architecture contemporaine remarquable, qui bénéficient de mesures de préservation particulières. Tous ne se visitent cependant pas.

La région compte également plus de 2 500 lieux de visite, de spectacle, ou de documentation accueillant du public, l'Île-de-France rassemble plus de 2 500 lieux ou équipements culturels, dont un sur cinq se situe à Paris. Quatre de ces équipements sur dix sont des lieux de lecture publique, dont plus de la moitié sont des équipements d'une surface de plus de 100 m<sup>2</sup>. Particularité de la région francilienne qui tient à son caractère particulièrement urbanisé, près de 60 % des lieux de lecture publique sont situés dans des espaces urbains. La Seine-et-Marne et les Yvelines comptent respectivement 105 et 65 points d'accès au livre dans des zones de faible densité.

Paris et sa région se caractérisent par la forte présence d'équipements nationaux, en particulier de musées et monuments. Sur les 66 musées nationaux que compte la France, près des deux tiers sont situés en Île-de-France dont 25 à Paris. Parmi eux, les musées les plus connus au monde, dont le Louvre, premier musée mondial en termes de fréquentation (9,5 millions d'entrées en 2019), les musées d'Orsay et de l'Orangerie (4,7 millions d'entrées), le musée national d'Art moderne (3,3 millions d'entrées) ou encore le musée du Quai Branly Jacques-Chirac (1,1 millions d'entrées). Au total, en 2019, les musées nationaux de la région ont attiré 38,7 millions de

visites, dont les trois quarts dans des établissements parisiens.

Le château de Versailles a quant à lui attiré 8,2 millions de visiteurs.

La région compte par ailleurs vingt monuments et domaines nationaux gérés par le Centre des monuments nationaux (Panthéon, Tours de la cathédrale Notre-Dame de Paris, Arc de triomphe, Conciergerie, Sainte-Chapelle, etc.). Ces lieux ont totalisé 5 millions de visites dont 89 % à Paris.

Dans le domaine du spectacle, la concentration des équipements, qu'ils soient ou non labellisés est également très importante : l'Île-de-France concentre 29 % de l'ensemble des établissements dédiés aux arts du spectacle et près d'un tiers des théâtres. Quatre des cinq théâtres nationaux y sont situés, ainsi qu'un grand nombre de théâtres privés.

La région compte un peu plus de 300 cinémas, près de 1 200 écrans et 230 360 fauteuils, dont plus de neuf sur dix sont situés dans des zones urbaines et denses. Avec un peu plus de 80 salles, Paris concentre un quart des cinémas franciliens dont près de la moitié sont labellisés Art et essai. C'est toutefois dans les Hauts-de-Seine, deuxième département le plus équipé en la matière, et non pas à Paris, que la part des cinémas labellisés est la plus importante (61 % dans ce département). Deux équipements cinématographiques seulement sont situés dans des zones de faible densité, en Seine-et-Marne, et tous deux sont labellisés Art et essai.

La région rassemble plus du quart des établissements d'éducation et de formation. Elle accueille : 30 % des établissements d'enseignement artistique amateur et 21 % des formations de l'enseignement supérieur Culture (une centaine d'écoles placées sous la tutelle du ministère de la Culture).

Enfin, plus d'une librairie labellisée LIR sur cinq en France est située en Île-de-France.

Les élections législatives ont été l'occasion pour le Mouvement Associatif national de rappeler le rôle des associations et de faire des propositions pour faciliter leur développement dans un « **PLAIDOYER A L'ATTENTION DES FUTURS PARLEMENTAIRES POUR UNE POLITIQUE DE VIE ASSOCIATIVE AMBITIEUSE** »



Plaidoyer à l'attention des futurs parlementaires pour une politique ambitieuse de vie associative dans le cadre du quinquennat.

Les crises que nous traversons, en particulier la crise sanitaire a rappelé aux uns, révélé aux autres **l'importance des associations**, de leurs bénévoles et de leurs actions sur tous les territoires de notre pays. Elles ont été au premier plan pour aider les plus démunis, accompagner les familles dans toutes leurs diversités, proposer des activités, contribuer à organiser la vaccination... Salué alors par tous, ce rôle essentiel, particulièrement visible en temps de crise, l'est tout autant au quotidien. **Composées de citoyens qui se rassemblent** pour défendre une cause, mener un projet, imaginer des solutions, résoudre des problèmes, exprimer une indignation, les associations constituent de véritables espaces de démocratie directe et d'actions du quotidien.

**Elles offrent des espaces d'engagement au plus grand nombre**, permettent les rencontres et l'expérience du collectif, le dépassement des logiques individuelles pour des projets partagés. Présentes sur les territoires, elles sont porteuses d'alternatives concrètes, efficaces et innovantes, et en adéquation avec les aspirations des habitants.

**Fondée non pas sur le profit mais sur la valeur sociale ou environnementale**, la vie associative produit des richesses matérielles et immatérielles, déploie une économie de proximité, une économie du don avec ses millions de bénévoles et de volontaires. **Les associations proposent un modèle unique et différent** : engagées pour l'intérêt général, sans être un acteur public, mais également sans objectif de lucrativité, hors de la logique de marché.

Ces initiatives et démarches **doivent être encouragées, soutenues et facilitées** car elles participent de la revitalisation de la société et du réveil de notre démocratie.

Par sa vitalité associative, qui s'est **construite depuis plus d'un siècle sur la base de la loi du 1er juillet 1901**, la France dispose d'un immense atout pour répondre aux envies et besoins de transformation de notre société, qui sont aussi ceux de l'action publique. **Il est temps de reconnaître cette force et d'en laisser tout le potentiel s'exprimer.**

Dans toutes les circonscriptions, les dynamiques associatives sont à l'œuvre et font vivre les territoires. Les associations y sont des espaces de rencontres et d'actions - en particulier, grâce aux nombreux bénévoles qui s'y impliquent - **au service des préoccupations des citoyennes et citoyens** sur des thèmes aussi divers que l'environnement, la solidarité, la culture, le sport...

## AXE 1 CONSTRUIRE LE CADRE D'UNE RELATION PARTENARIALE DE CONFIANCE

- 1 - Proposer une loi de programmation pluriannuelle
- 2 - Abroger le Contrat d'Engagement Républicain
- 3 - Évaluer l'application de la circulaire du Premier Ministre du 29/09/2015 relative aux relations partenariales entre les pouvoirs publics et les associations.

## AXE 2 ENCOURAGER L'ENGAGEMENT ET FACILITER SA RECONNAISSANCE

- 4 - Dans le cadre d'une stratégie nationale de l'engagement : parcours d'éducation civique renforcé à l'école en lieu et place du SNU ; généraliser les dispositifs de dons de congés et RTT au bénéfice des associations ; Évaluer l'ensemble des congés d'engagement existants
- 5 - Assurer les crédits nécessaires pour le développement du service civique dans le cadre de la loi de finances
- 6 - Créer un fonds de soutien des initiatives citoyennes
- 7 - Transformer l'exonération fiscale appliquée pour l'adhésion aux associations d'intérêt général en crédit d'impôt afin de favoriser et reconnaître l'engagement de tous, y compris les personnes non imposables.

## AXE 3 CONSTRUIRE AVEC LES ACTEURS ASSOCIATIFS UNE ECONOMIE JUSTE AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

- 8 - Mettre en place une politique dédiée de soutien à la création d'emplois associatifs,
- 9 - Dans le cadre des actions de soutien aux entreprises, veiller à ce que les entreprises associatives, à but non lucratif, aient accès aux mêmes droits, tout en tenant compte de leur modèle spécifique.
- 10 - Favoriser le développement de la finance solidaire,
- 11 - Garantir un cadre fiscal clair et pérenne, pour les dons des particuliers et des entreprises aux associations et fondations.
- 12 - Permettre le renforcement des moyens de recherche et développement dans les associations

<https://lemouvementassociatif.org/legislatives2022-choisir-linteret-general/>

Législatives 2022 : Choisir l'intérêt général avec 12 engagements pour les associations

PREOCCUPE PAR LE ROLE NEGATIF QUE LA CONCENTRATION DES MEDIAS POURRAIT JOUER DANS LA VIE DEMOCRATIQUE LE SENAT A CREE UNE COMMISSION D'ENQUETE QUI A ABOUTI A LA PUBLICATION TRES DETAILLE QUE NOUS VOUS PRESENTONS CI-DESSOUS PAR LA PUBLICATION DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE.



## COMMISSION D'ENQUÊTE CONCENTRATION DES MÉDIAS EN FRANCE



— AU TERME DE SES TRAVAUX, LA COMMISSION D'ENQUETE CONSIDERE QUE :

- la logique économique des concentrations est revendiquée et justifiée par leurs promoteurs par l'accélération de l'irruption de grandes plateformes numériques en mesure de capter l'attention et de proposer des services qui offrent de nouvelles modalités d'accès à l'information et au divertissement, via leur maîtrise technologique. Elle bouleverse l'équilibre actuel des médias en France. Notre pays opère ainsi ces dernières années, sans un réel débat public, une transformation profonde de son écosystème dans le secteur des médias, une révolution technologique, révolution des modes de diffusions et des usages, avec des rapprochements au sein de groupes désormais transmédias mettant en avant la convergence des contenus ;

- que ce mouvement, qui s'accompagne d'une explosion des supports et de l'offre, a sa propre logique, mais présente cependant un certain nombre de dangers. La concentration entre les mains de quelques-uns de l'ensemble des leviers de fabrication et de diffusion de l'information et de la culture leur offre en effet une capacité d'influence inégalée.

Cela peut également atteindre à la diversité culturelle, menacée par l'uniformisation, au pluralisme des idées et à l'indépendance des médias nécessaires au bon fonctionnement de notre démocratie ;

- qu'au-delà de cette crainte, qui fait l'objet d'un consensus partagé de la commission d'enquête, la réalité des faits constatés est appréciée de façon différente par ses membres. Néanmoins, elle affirme la nécessité d'une régulation publique adaptée destinée à fixer un équilibre protecteur de la démocratie.

Cet équilibre est cependant complexe à atteindre. Ainsi, le paysage des médias en France est aujourd'hui en plein bouleversement, avec notamment le projet de fusion entre TF1 et M6 et l'expansion du groupe Vivendi.

Chacun s'accorde pour relever l'obsolescence de règles anciennes qui ne prennent en compte ni le numérique, ni les concentrations verticales, et reposent sur des seuils hétérogènes et inadaptés. Pour autant, les mesures et les nouvelles règles à mettre en œuvre pour répondre aux nouveaux défis doivent être encore discutées, pour mieux qu'aujourd'hui concilier la liberté d'entreprendre, la préservation de notre souveraineté culturelle et l'impérieuse protection des rédactions, ces trois objectifs entrant parfois en tension.

Cependant, la commission d'enquête juge possible d'avancer encore dans la régulation. Elle propose donc des pistes d'évolution destinées à adapter et moderniser la législation et à constituer un cadre plus en mesure de garantir la liberté d'expression, l'indépendance et le pluralisme des médias, ainsi que de promouvoir la diversité de la création.

C'est une nécessité absolue dans un monde menacé par la désinformation et l'uniformisation.

### 1. DES MOUVEMENTS DE CONCENTRATION ACCÉLÉRÉS PAR LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

A. UNE RÉGULATION DES CONCENTRATIONS PRÉSENTE DANS TOUS LES PAYS ET EN ÉVOLUTION

B. DES CONCENTRATIONS ACCÉLÉRÉES PAR LES BOULEVERSEMENTS TECHNOLOGIQUES

Vers un monopole de l'accès à l'information par les grandes plateformes numériques

La révolution du streaming

### 2. LA CONCENTRATION EN FRANCE : UNE RÉALITÉ PROTÉIFORME EN ÉVOLUTION CONTINUE

A. DES ACTEURS HISTORIQUES SOUHAITANT SE RENFORCER

Une relative stabilité du nombre et du poids des entreprises de médias depuis 2000

Vers une nouvelle phase de concentration horizontale

B. DES STRATÉGIES VERTICALES ET DIAGONALES CLAIREMENT ÉTABLIES

### 3. LES RISQUES LIÉS AUX CONCENTRATIONS

A. FRAGILISER LA CRÉDIBILITÉ DE L'INFORMATION

Une forte défiance vis-à-vis des médias en dépit de règles protectrices pour les journalistes

Faire prévaloir les intérêts du groupe ?

Un biais idéologique de l'actionnaire ? Des médias d'opinion ?

Un contexte favorable à la décredibilisation : la précarisation du métier de journaliste

La place essentielle du directeur de la rédaction pour garantir la déontologie du travail des journalistes

Conséquences : un risque d'autocensure

La fragilisation économique et la crise de confiance en la presse fait peser un vrai risque sur la démocratie et le pluralisme

B. LES RISQUES ÉCONOMIQUES

Les conséquences du projet de fusion entre TF1 et M6 sur la publicité

Le monde de l'édition en ébullition : le rapprochement Vivendi-Lagardère

### 4. LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

L'ensemble est consultable sur le site du Sénat :

[http://www.senat.fr/commission/enquete/2021\\_concentration\\_des\\_medias\\_en\\_france.html](http://www.senat.fr/commission/enquete/2021_concentration_des_medias_en_france.html)